

L'UNION-HISNE HAÏN 2/13/74

Un O.V.N.I. dans le ciel sparnacien

EPERNAY. — Ces mystérieux objets volants non identifiés (O.V.N.I.) semblent décidément avoir choisi, depuis quelques semaines, notre région comme terrain de manœuvres. Une nouvelle fois, ils se sont manifestés et, une nouvelle fois, le sérieux des observateurs semble indiscutable. Mieux, même, c'est une observation précise qui a pu être faite, hier, dans le ciel d'Épernay, par trois personnes.

Il était 7 h. 45. Dans un vignoble de la Maison Henriot, une équipe de vignerons venait de commencer un travail de piquetage dans une plante, au lieu dit « Le clos l'Abbé », sur le coteau qui domine Épernay à l'ouest. De ce secteur, entre la forêt et les dernières maisons d'Épernay, on jouit d'une vue magnifique et dégagée sur l'ag-

glomération sparnacienne. Le Mont Bernon et la plaine champenoise, qui s'étend à l'infini à l'est.

Daniel Legrand 24 ans, découvert à l'improviste, en levant la tête, une forme rouge dans le ciel, un peu au-delà de la ville. Il fit signe à ses camarades de travail, M. J. Michel Frappart, 39 ans, et Paillard, 39 ans, ouvriers vignerons, tous trois d'Épernay.

Le phénomène était parfaitement visible : une forme allongée, se détachant sur le fond de ciel couvert, à une distance d'environ 4 km au-delà des limites de la ville vers l'est. Des points de repère précis : la flèche d'une grue au-dessus des Établissements Mercier, les maisons du quartier neuf de Bernon-Village semblaient indiquer la présence,

assez bas sur l'horizon et en tout cas au-dessous de la couche de nuages, d'une barre lumineuse de taille très importante, immobile dans le ciel.

« Nous nous sommes arrêtés aussitôt, raconte M. Legrand. On a appelé des camarades, on a travaillé avec un enjambeur un peu plus loin, mais ils n'ont pu nous entendre. Alors, tous les trois, nous sommes restés immobiles, sans parler, fixant cette apparition. Montre en main, cela a pris deux minutes ».

L'O.V.N.I. parfaitement distinct, un peu flou au début, irradiant une lumière rouge, fluorescente comme le rouge d'un arc-en-ciel, prit une forme définitive comme un cigare, avec ces deux extrémités en arrêtes

vives. Puis, une demi-lune rouge se forma au-dessous et l'O.V.N.I., sans changer de place, a disparu en quelques secondes.

Les trois vignerons sont unanimes : ils ont vu, pendant deux minutes qui leur ont paru très longues, exactement le même phénomène.

Des questions, pourtant, se posent : où se trouvait exactement cet O.V.N.I. ? Sans doute à faible altitude, puisque les nuages chargés de neige ne devaient guère dépasser 300 m. En distance, compte tenu des points de repère, il devait se situer probablement entre Épernay et Chouilly, dans l'axe de la route nationale 3. D'après l'évaluation des témoins, il aurait eu le volume d'environ trois gros avions, c'est-à-dire une longueur d'au moins 150 m.

Une telle apparition ne peut pas passer inaperçue, d'autant que beaucoup de monde, à cette heure matinale, travaillait déjà dans le vignoble champenois, en différents secteurs. Peut-être d'autres personnes l'ont-elles vue, d'Épernay, de Chouilly ou de la vallée de la Marne.

Quant aux trois vignerons du vignoble Henriot, des garçons solides, qui n'ont rien de révéreux ou de farfelus, ils étaient hier, vers 10 heures encore sous le coup de l'émotion :

« Moi je suis comme Satan-Thomas, disait l'un d'eux. Je ne crois que ce que je vois. Cette fois, j'ai vu un O.V.N.I., je ne peux qu'y croire... ».

De mystérieux rayons lumineux dans le ciel du sud meusien

NANCY. — Comme les gendarmes de Chevillon, en Haute-Marne, M. Pierre Jeanjean, chauffeur routier, livreur en fuel domestique, de Gondrecourt-le-Château, et son épouse, ont vécu la même aventure et ont eu la même vision mais cela huit jours plus tôt, au-dessus du territoire de la commune d'Abainville (55). Dans la soirée du dimanche 17 février vers 18 h. 30, à la tombée de la nuit, ils étaient allés en voiture pour promener leur chien sur le chemin de Geravillers, à proximité du viaduc, alors qu'ils s'apprêtaient à stopper leur véhicule, arrivés au terme de leur promenade, ils aperçurent soudain dans le ciel, venant de la direction de Delouze et se dirigeant vers eux, un phare très puissant qui se déplaçait à l'allure d'un avion à réaction et à très basse altitude.

M. Jeanjean qui a servi dans les parachutistes situe cette altitude à environ 300 à 500 m au plus.

Sortant de leur voiture et mettant pied à terre, ils constatèrent avec un grand étonnement que l'engin qu'ils distinguaient très nettement devant eux ayant la forme d'un gros cigare sans ailes, se déplaçait dans les airs sans le moindre bruit.

M. Jeanjean ajoute : « On aurait cru un genre de sous-marin qui glissait dans le ciel ».

Avant que cet engin plutôt bizarre ne disparaisse derrière la colline la plus proche, M. et Mme Jeanjean purent encore constater comme un gros feu orange non clignotant à l'ar-



Ces trois vignerons de la Maison Henriot, qui travaillaient hier matin dans une vigne, à l'Aigle Jaune, ont vu un O.V.N.I. dans le ciel sparnacien. Ils ont situé l'apparition dans l'axe de la RN 3 à la sortie de l'agglomération, sans doute entre Épernay et Chouilly. Ils ont pu l'observer pendant deux minutes, très distinctement. Voir notre information en page régionale.

Après les récentes apparitions d'O.V.N.I.

“ Les objets observés étaient et ne pouvaient être que la lune ”

affirme un membre de la Société Astronomique de France

REIMS. — A la suite des diverses observations d'O.V.N.I. (objets volants non identifiés) dans le ciel champenois, observations dont nous avons rendu compte dans nos derniers numéros, un Rémois, M. Bernard Vochelet, membre titulaire de la Société Astronomique de France, nous a fait parvenir les conclusions de l'enquête qu'il a effectuée personnellement. Nous la publions bien volontiers. Elle constitue un document intéressant à verser au dossier passionnant des O.V.N.I.

En ce qui concerne l'observation d'un O.V.N.I. dans le ciel haut-marnais (voir l'union du 26 février), M. Vochelet estime que l'objet observé par les divers témoins était et ne pouvait être que la lune, pour les raisons suivantes :

c'est la raison pour laquelle le soleil couchant est rouge.

5) L'argument le plus sûr est qu'aucun des témoins ne prétend avoir vu la lune, pourtant clairement visible ce soir-là dans la direction indiquée. On peut prophétiser, sans aucune crainte, que les témoins reverront le même objet sous le même aspect le 24 mars 1974, pratiquement au même endroit, un peu avant 20 h 15.

A propos de l'apparition observée près de Sézanne (voir l'union du 28 février), M. Vochelet fait les remarques suivantes :

1) L'heure de 21 h 15 correspond nécessairement au terme du quart d'heure d'observation dont les témoins ont fait la relation. Il est exact que, peu avant cette heure, le croissant

affectait une teinte nettement orangée (que les gendarmes de Chevillon ont d'ailleurs notée).

2) L'observation du lendemain (25 février 1974), compte tenu du mouvement apparent de la lune, pouvait être effectuée beaucoup plus tôt, cela explique que c'est cette fois à partir de 20 h 30 que le phénomène fut observé.

3) Les petites lumières vues le dimanche 24 février 1974, entourant la lune, étaient les étoiles de la constellation du Taureau, lequel comprend l'amas d'étoiles des « Pliades » qui, seul, pouvait offrir un nombre de points lumineux groupés important. Le mouvement de la lune dans le ciel a entraîné un changement du fond étoilé sur lequel se profilait l'astre des nuits, ce qui explique la non-apparition des mêmes points lumineux le lundi 25 février 1974.

1) L'observation rapportée par M. Marchal correspond très

chelet fait les remarques suivantes :

1) L'heure de 21 h 15 correspond nécessairement au terme du quart d'heure d'observation dont les témoins ont fait la relation. Il est exact que, peu avant cette heure, le croissant

seul, pouvait offrir un nombre de points lumineux groupés important. Le mouvement de la lune dans le ciel a entraîné un changement du fond étoilé sur lequel se profilait l'astre des nuits, ce qui explique la non-apparition des mêmes points lumineux le lundi 25 février 1974.

tant pied à terre, ils constatèrent avec un grand étonnement que l'engin qu'ils distinguaient très nettement devant eux ayant la forme d'un gros cigare sans ailes, se déplaçait dans les airs sans le moindre bruit.

M. Jeanjean ajoute : « On aurait cru un genre de sous-marin qui glissait dans le ciel. »

Avant que cet engin plutôt bizarre ne disparaisse derrière la colline la plus proche, M. et Mme Jeanjean purent encore constater comme un gros feu orange non clignotant à l'arrière de ce vaisseau extraordinaire et d'un seul coup tous les feux s'éteignirent.

et-marnais (voir l'unité du 26 février). M. Vochelet estime que l'objet observé par les divers témoins était et ne pouvait être la lune, pour les raisons suivantes :

1) L'observation rapportée par le Maréchal correspond très précisément à l'aspect que présentait la lune le dimanche 24 février 1974, deux jours après la nouvelle lune. L'aspect insolite de ce phénomène, que j'ai observé personnellement ce soir-là, est que ce que le croissant affectait une position très couchée que, en outre, la partie obscure de notre satellite était discernable et d'aspect gris sombre ce que les astronomes désignent sous le nom de « lumière cendrée ». Il s'agit d'un effet de luminescence produite par la réflexion sur la surface des rayons du soleil préalablement réfléchis par la terre. Il s'agit, en somme, un clair de lune sur la lune incomparablement plus lumineux que ne l'est un clair de lune sur la terre.

2) Bien que le témoin sus-nommé ait affirmé avoir vu l'objet se déplacer lentement vers le Nord, les gendarmes de Chevillon ont pris, comme le montre la carte routière, la direction de l'Ouest et ont décrit l'objet comme ayant une altitude au-dessus de l'horizon égale à trois fois le diamètre apparent de l'objet. Le diamètre apparent de la lune avait une valeur, ce soir-là, de 30' 16". Il en résulte que la déclinaison observée par les témoins était, selon leurs propres dires, de 3° 40' environ. Or, la lune avait, à l'ouest de Chevillon, ce soir-là, une déclinaison maximale de 2° 42'. Cette différence inférieure à + 1° est expliquée, venant d'observateurs non confirmés, du soin scrupuleux que les représentants de Chevillon ont apporté dans la relation de leur observation.

3) Ce point est confirmé par le fait que ces derniers affirmèrent avoir commencé la poursuite à 20 h 10 et l'avoir cessée à bout d'une heure, c'est-à-dire à 21 h 10 très précisément. La lune se couchant, ce soir-là, selon les éphémérides, à 21 h 17, la différence s'explique, cela va sans dire, par le fait que la dernière date correspond à l'observation faite au niveau de la mer. Or, l'altitude moyenne du département de la Haute-Saône est supérieure d'une centaine de mètres à ce niveau. Il en résulte que la lune devait se coucher à l'ouest de Chevillon, dans la direction de la commune d'Attancourt, avec quelques minutes d'avance, ce qui a été effectivement observé.

4) Les diverses photographies prises, sans aucun doute, été des « instantanés » (1/60^e de seconde), une impression 300 fois plus longue de la pellicule (5 à 6 secondes) eut permis d'obtenir un cliché remarquable. Nous ne sommes donc nullement étonnés que cette pellicule se soit révélée vierge.

La variation de coloration observée correspond au phénomène d'altération que subissent les rayons lumineux de courte longueur d'onde, au fur et à mesure de la déclinaison de l'astre. Il en va de même pour les rayons du soleil au couchant,